

## **Assemblée du 8 août 2011 (8)**

Assemblée des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 8 août 2011 à 19 heures 30.

### **Présences**

A cette assemblée sont présents les membres du conseil municipal, à savoir Mesdames Nancy Brisson et Huguette Savard ainsi que Messieurs Francis Tremblay et Mario Desbiens, faisant tous partie du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Georges Bouchard, maire.

Absence : Messieurs Gilles Cayouette et Pascal Gauthier.

### **Résolution #1    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que lu et modifié et de garder l'item varia ouvert. L'ordre du jour se détaille comme suit :

01. Prière d'ouverture
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2011
04. Correspondance
05. Acceptation des comptes
06. Les Fleurons du Québec 23 août 2011
07. Demande de commandite Club de Golf Lac St Jean
08. Mandat de récupération de taxes tps et tvq non réclamées
09. MELS patinoire couverte, rénovation du centre des loisirs (résolution)...
10. Évolution des dossiers et projets en cours
  - a) Travaux Préco
    - Travaux secteur Nord
    - Travaux secteur Sud
    - Financement (renouvellement règlement 268 et Préco)
11. Rapport des comités et représentations
  - a) Travaux publics
  - b) Service incendie
  - c) Urbanisme
  - d) Loisirs
  - e) MRC
  - f) CJS
  - h) Autres activités et comités spéciaux
12. Mentions à l'item varia
  - a) Terrain Irving
  - b) Site internet
  - c) Autres sujets
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

### **Résolution # 2    Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2011**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 4 juillet 2011 tel qu'il a été rédigé. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

## **CORRESPONDANCE**

1. **MDDEP.** Formation d'un comité de travail MRC et Tourbière Lambert concernant l'aménagement des tourbières au Lac St Jean et des contraintes qu'elles peuvent causer entre autre sur l'assèchement des nappes phréatiques et la contamination de l'eau souterraine. Cette démarche s'inspire du dossier de la tourbière de Labrecque qui est en processus judiciaire actuellement.
2. **MAMROT.** Avis informant la municipalité de terminer les travaux au plus tard le 31 octobre 2011. Il est impératif qu'une réclamation finale des dépenses facturées et payées soient transmise au ministère au plus tard le 31 octobre pour examen et recommandation de paiement auprès du gouvernement fédéral.
3. **MINISTRE SERGE SIMARD, MRN, Vice-première Ministre.** Accusé de réception d'une demande au nom des municipalités faisant partie de la Régie Intermunicipale du Secteur Nord relativement à l'utilisation des matières résiduelles pour la production d'électricité à partir de la biomasse.
4. **Norman Mc Millan, ministre des Transports.** Confirmation pour l'attribution d'une subvention de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal 2011.
5. **Auberge du Bon Temps et Ferme JLJ.** Demande de commandite pour la tenue de l'activité " Courses de Tracteurs" qui se tiendra le 27 août à Ste Monique. Au cours des 3 dernières années, plus de 18 000 \$ ont été distribués à l'Auberge du Bon Temps et pour aider des personnes dans le besoin.
6. **MRC de Lac St Jean Est.** Adoption de 5 règlements décrétant des travaux de nettoyage et/ou creusage dans des cours d'eau dont celui de la rivière Noire de Ste Monique.
7. **Pétition.** Une pétition signée par 70 personnes intitulée "Pétition contre le contrôle des fosses septiques par la municipalité de Sainte Monique" a été reçue par la poste. Ladite pétition a été transmise par M. Yvan Lindsay sans autre accompagnement ou commentaire.

**Note :** Commentaires du conseil municipal sur les sujets 1, 4, 5, 6, 7 inscrits à la correspondance...

(1) Cette initiative fait suite aux problèmes qui ont été constatés ailleurs dans d'autres municipalités et dont le conseil de Ste Monique a pris note afin d'éviter que l'on déverse le lixiviat des tourbières dans le Lac Johnny comme cela était prévu dans le cas de la Tourbière Lambert. Cette pratique aurait contaminé définitivement le bassin d'alimentation des puits du rang 9 de Ste Monique. En ayant insisté pour faire respecter ce lac et le cours d'eau qui le draine, le lixiviat a été orienté vers le ruisseau brun qui se jette (rang 12) dans la rivière Péribonka.

(4) Le conseil utilisera à bon escient cette subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal.

(5) La demande fait l'objet d'une résolution adoptée ci-après (résolution # 3).

(6) La municipalité a donc l'autorisation de procéder au nettoyage d'une partie de la rivière Noire. Depuis plusieurs années, les ponceaux ne suffisent plus à drainer ce cours d'eau parce qu'il est jonché d'aulnes qui obstruent son écoulement.

(7) La pétition reçue concerne l'opposition de plusieurs citoyens au fait que la municipalité assumerait la vidange des fosses septiques alors que cette compétence revient à la RMR (Régie des Matières Résiduelles). La RMR a acquis cette compétence au même titre que la Régie en Sécurité Incendie suite à l'imposition par le gouvernement des schémas de couverture de risques en incendie. La Régie est en démarche en vue de demander des soumissions pour la vidange des fosses

septiques et en autant que ça coûte moins cher aux citoyens, il n'y a pas de raisons d'adhérer au mouvement. La RMR reviendra sur sa position si elle n'est pas capable d'offrir quelque chose de mieux. Les municipalités, surtout les maires qui siègent à la MRC n'appuieront pas cette démarche si elle n'offre rien de mieux et l'opinion des maires sera certainement respectée dans ce processus. Quant aux besoins spécifiques, il y a lieu d'en tenir compte... On ne vidangera pas de façon systématique une fosse à tous les deux ans pour une résidence où il n'y a qu'une seule personne qui y demeure la fin de semaine. La même chose pour un chalet dont la fosse n'est sollicitée que 2 semaines par année.

**Résolution # 3      Commandite 1500 \$ Ferme JLJ Boily (courses tracteurs)**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder une commandite de 1500 \$ à la Ferme JLJ Boily pour la tenue d'une activité d'envergure régionale de courses de tracteurs qui se tiendra à Ste Monique le 27 août prochain.

**Résolution # 4      Acceptation des comptes**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des déboursés du mois de juillet 2011 de la municipalité, ladite liste étant ainsi détaillée...

Chèque	Destinataire et raison de paiement	Montant
3277	Hydro Québec (pompes)	512.19
3278	Postes Canada (timbres)	134.43
3280	Raymond Lindsay (entretien roulotte véloroute)	500.00
3281	Petite caisse (poste, aqueduc)	162.30
3282	Hydro Québec (lumières de rues)	1 681.27
3286	BNCU (essence, réparations)	1 388.64
3287	Hydro Québec (immeubles)	1 343.28
3290	Terrassements Belleau (Préco Sud, nivelage)	448 598.98
3291	Alain Gauthier (émission des permis)	686.27
3292	Aréofeu (équipements service incendie)	677.85
3293	Atelier Robert Fleury (pièces)	53.63
3294	Bell Alliant (bris de câble)	1 604.52
3295	Bell Mobilité (cellulaires)	301.24
3296	Bell (téléphone)	1 102.76
3297	Biolab (analyse de l'eau)	390.47
3298	BMQ (Préco sud 2011)	99 645.64
3299	BNCU (essence)	56.48
3300	Cain, Lamarre, Casgrain (services juridiques)	1 981.40
3301	CJS Ste Monique (entretien véloroute)	229.50
3302	Les Clôtures du Lac (Préco Sud)	369.12
3303	CMP Mayer (fournitures service incendie)	332.10
3304	CTA (tapis guichet automatique)	26.32
3305	Distribution Chlore Saguenay (chlore)	380.74
3306	Les Électriciens du Nord (Volet II)	4 255.54
3307	Les Équipements Prodex (Préco Sud 2011)	1 076.59
3308	FQM (transport pièces)	9.69
3309	Génivar (eau potable, Précô sud, Assain. des eaux)	44 611.52
3310	Girard, Tremblay (arpentage)	341.78

3311	Garage P. E. Gauthier (essence, réparation)	1 677.35
3312	Groupe D Tech (réparation internet)	461.40
3313	Hydro Québec (pompe rang 7, quai)	688.63
3314	Inspec Sol (Préco Nord)	5 551.81
3315	Jean Claude Duchesne (déplacement)	30.00
3316	Kevin Gauthier (entretien véloroute)	265.00
3317	Lachance P. Autos (fleurs, calcium, immeubles)	6 255.73
3318	Laflamme J. E. Nouveautés (bottes de travail)	51.26
3319	Mammoet (Préco Sud)	12 303.91
3320	Mégaburo (fournitures de bureau)	530.00
3321	Distribution MIGH (outils, scie à découper asphalte)	862.40
3322	MRC Lac St Jean Est (ordures)	8 392.21
3323	Municipalité de l'Ascension (Préco Sud 2011)	297.50
3324	Nettoyage Conduits Souterrains Inc. (Préco Sud)	7 769.69
3325	Paul Pedneault Inc. (Préco Sud 2011)	22 600.45
3326	Produits BCM Ltée (Préco Sud)	18 363.79
3327	Pro Combustion (nettoyage fournaise)	565.81
3328	Rémi Bouchard Électrique (entrée électrique HV)	5 135.74
3329	Réfrigération Nordic (filtre air climatisé)	109.37
3330	RISN (quote-part deuxième versement)	21 787.78
3331	Signalisation Audet (lignage stationnements)	854.44
3332	Signalisation Inter Lignes (Préco Sud)	10 591.61
3333	Suspension Turcotte (vérification mécanique)	427.34
3334	Top Imaj (signalisation)	156.83
3335	Tuvico (Préco Sud)	1 583.22
3336	Ultima (assurance responsabilité)	33 406.00
3337	Vitrierie Boily (réparation porte hôtel de ville)	412.41
3338	Ville d'Alma ((Préco sud 2011)	<u>288.60</u>

**TOTAL** **773 874.53**

**Préco Sud** **655,536.21**

**Préco Nord** **5,551.81**

**TOTAL** **660,888.02**

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par le présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

---

Jean Claude Duchesne, dg sec trésorier

### **LES FLEURONS DU QUÉBEC**

Les membres du jury des Fleurons du Québec viendront à Ste Monique le 23 août prochain à 15 heures. L'attribution du pointage se fera sur un total de 1 000 points en tenant compte de nos parcs, édifices, commerces, résidences, de la vue d'ensemble de la municipalité. Le comité aura aussi l'occasion de remettre un rapport en vue de proposer des améliorations qu'il serait souhaitable d'apporter. Mme Nancy Brisson donnera un plan des sites à visiter par les inspecteurs. Au cours de l'inspection, des photos seront prises et pourront être utilisées à des fins

promotionnelles promotion sur internet. Les bancs du parc n'ont pas été remplacés et ceux qui sont là devront être enlevés; ils sont trop abimés. Un coup de main des employés de la municipalité sera apprécié lorsqu'ils seront disponibles.

#### DEMANDE DE COMMANDITE CLUB DE GOLF LAC ST JEAN

Le club de golf Lac St Jean a fait une demande de commandite aux municipalités, faisant valoir que cet équipement était d'envergure régionale. Ladite demande est de 2 500 \$ étalée sur 5 ans à raison de 500 \$ par année. Ayant pris le sujet en délibéré, le conseil municipal estime qu'il ne saurait répondre favorablement à cette demande vu les besoins nombreux au niveau local qui ne sont jamais pleinement satisfaits. Bien qu'il s'agisse d'un actif à caractère régional, les retombées économiques locales et le type d'équipement doivent justifier de façon suffisante la demande de commandite que le conseil reçoit, ce qui ne semble pas être clairement démontré dans ce cas-ci.

#### RÉCUPÉRATION DES TAXES : TPS ET TVQ

Une firme spécialisée offre ses services à la municipalité en vue de récupérer les taxes provinciale et fédérale non réclamées. La principale condition afférente à cette proposition est que la firme ne demande rien en terme de déboursés pour le travail qu'elle effectuera sauf 35% du montant du remboursement qu'elle saura réclamer pour la municipalité. Les honoraires seront alors payables une fois seulement que la municipalité aura encaissé le remboursement réclamé des ministères concernés. Le conseil municipal répond favorablement à cette demande via la résolution suivante...

#### **Résolution # 5**      **Mandat de récupération de taxes non réclamées**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Ethier Avocats (Planitaxe) le mandat d'effectuer une révision des déboursés où il serait possible d'obtenir un remboursement des taxes provinciales et fédérales qui n'auraient pas été réclamées, le tout selon les modalités prescrites dans le protocole d'entente quant aux honoraires qui seront établis pour une éventuelle demande de remboursement.

#### **Résolution # 6**      **Rénovation du centre des loisirs et patinoire couverte**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité que lors de la séance du 8 août 2011, le conseil municipal a approuvé le dépôt du projet de rénovation du centre des loisirs et de l'aménagement d'une patinoire couverte;

Que le conseil confirme l'engagement de la municipalité de Sainte Monique à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet;

Que la municipalité de Sainte Monique désigne M. Jean Claude Duchesne, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné dans la présente résolution.

#### **DOSSIERS ET PROJETS EN COURS**

- **Travaux Préco Nord.** Il reste une correction à apporter à une partie de pavage sur la rue Sainte Marie où l'on a détecté une épaisseur moindre que ce qui a été exigé dans le devis. L'entreprise effectuera ce travail lorsqu'elle procédera au pavage des rues dans le secteur sud, ce qui devrait être fait dans les prochains jours.

- **Travaux Préco Sud.** Il y a eu un arrêt temporaire des travaux de confection des bordures de béton lors des vacances de la construction. Ces bordures devraient être terminées cette semaine si la température le permet. Le pavage des rues sera effectué la semaine prochaine sauf la partie de la route 169 où des conduites ont été remplacées; la partie concernée a été pavée juste avant les vacances de la construction. Il y a les emplacements privés qui doivent être restaurés. Les travaux devraient se terminer d'ici la fin du mois d'août si la température est favorable.

- **Financement règlement 268 et travaux Préco.** Le règlement 268 (travaux rue Bouchard de l'année 2007) pour un solde à refinancer de 248 800 \$ ainsi que les travaux Préco Nord et Sud. En ce qui concerne les travaux Préco, il faudra exclure le versement comptant que le gouvernement fédéral fera parvenir. La demande de financement devra être complétée au plus tard le 31 août indiquant la somme des deux projets, considérant que les coûts finals des travaux Préco seront connus à ce moment ou bien estimés. Le financement sera supérieur à 2 M \$ et il sera émis sous forme d'obligations. Le conseil municipal adoptera à l'assemblée du 3 octobre prochain les résolutions afférente à ce financement; les fonds seront déboursés le 18 octobre prochain pour rembourser les prêts temporaires consentis à cet effet.

## **RAPPORT DES COMITÉS**

### **TRAVAUX PUBLICS**

Une nouvelle tournée sera faite demain en vue de confirmer à nouveau les priorités en matière de voirie. Une fuite d'eau a été détectée au bureau de poste, elle sera réparée d'ici les prochains jours. Il est demandé au responsable des travaux publics s'il serait possible d'installer un drain dans la limite mitoyenne du bureau de poste (155 St Jean) et la résidence de M. Sylvain Collard (159 St Jean) afin d'éviter l'accumulation d'eau qu'on y constate au printemps; cette éventualité reste à évaluer en tenant compte qu'il y avait entre les rues St Jean et Côté une conduite d'égout qui aurait pu être utilisée à cet effet mais qu'elle a été "condamnée" lors des travaux de remplacement des conduites (Préco Nord). Cette partie de conduite existe toujours mais pour être utilisée, elle devra être interceptée sur un terrain privé, à moins d'installer un regard à la limite des deux emplacements concernés.

### **SERVICE INCENDIE**

M. Gilles Cayouette fera rapport des activités de la Régie lors d'une prochaine assemblée du conseil.

### **URBANISME**

Le CCU a tenu une réunion le 18 juillet dernier. Le projet de M. Serge Lindsay n'est pas inclus dans l'élargissement de la zone de villégiature et devrait faire l'objet d'une modification réglementaire. Le projet de villégiature dans le rang 12 (projet des frères Mario et Raymond Thibeault est en suspens pour le moment). Le comité a également discuté des résidences ou projets intergénérationnels; le CCU aura une rencontre en vue d'informer le conseil municipal du développement dans ce domaine et s'il y a lieu, le conseil pourra adopter un règlement si cet aspect relié au développement domiciliaire et à la structure sociale conviennent aux attentes de la municipalité. Les deux restaurants qui sont en opération (rang 7 et route 169) ont obtenu un délai pour se conformer aux exigences en matière de normes attribuables à la fréquentation et l'usage de bâtiments publics; ce délai est expiré. Pour continuer à opérer, ils devront se conformer aux exigences qui sont prescrites dans ce domaine. La prochaine réunion du CCU aura lieu le 22 août prochain.

Il y a divers endroits où l'on a accumulé de vieilles carrosseries d'autos et une mention avait été exprimée au conseil concernant la volonté des élus qu'il se fasse

un certain ménage, voire un grand ménage sur le territoire de Ste Monique. Certains citoyens ont collaboré dans le but de participer à un effort d'amélioration du paysage sauf que plusieurs n'y ont pas donné suite. Mme Nancy Brisson demande s'il est prévu de faire quelque chose en matière d'inspection pour donner suite à cette volonté...

#### LOISIRS, MDJ, CJS

Il n'y a pas eu de réunion des membres de la commission des loisirs en juillet. La CJS terminera ses activités cette semaine. Les 14 jeunes qui ont travaillé durant l'été ont apprécié la formule et leurs expériences de travail, y compris les animateurs de la présente édition.

#### MRC LAC ST JEAN EST

Le conseil de la MRC a adopté plusieurs règlements concernant les travaux de nettoyage des rivières, dont celui de la rivière noire de Ste Monique. Le segment de rivière qui était suggéré et sujet au nettoyage a été approuvé en entier. Les maires ont également accepté les budgets pour des travaux de la véloroute et des sentiers de Quad sauf qu'il n'y a pas eu de travaux à Sainte Monique, lequel endroit étant considéré comme une priorité.

#### MENTIONS A L'ITEM VARIA

- **Terrain Irving.** La municipalité a déposé une offre d'achat de 20 000 \$ pour le terrain situé à proximité de l'intersection de la rue Honfleur et Melançon, ledit emplacement appartenant à la société immobilière Irving. Lors de la démolition, Irving a décontaminé le site mais il n'est pas possible de pouvoir identifier à quel point le site l'a été. Pour le moment, il est défini comme étant décontaminé de type commercial, et il n'est pas permis d'y construire de résidence, de parc, de pharmacie, etc. Les informations quant à la nature, la profondeur et la qualité de la décontamination sont confidentielles et ne sont pas disponibles, même par le ministère de l'Environnement qui est au courant du dossier. Le conseil municipal a mandaté ses procureurs en vue d'étudier l'offre de vente et il y a beaucoup de contraintes dans la proposition d'Irving dont la possibilité que l'acheteur soit responsable des conséquences reliées aux parties non décontaminées. Le conseil estime que cet emplacement situé au cœur du village occupe une place importante et qu'il y a mieux à faire que de tondre le gazon sur celui-ci. Avant de prendre une décision finale quant à l'achat de cet emplacement, le conseil veut s'assurer qu'il n'assumera pas des responsabilités ultérieures qui ne lui incombent pas et fera appel à des services supplémentaires pour s'en assurer.

- **Site internet municipal.** Les membres du conseil recevront cette semaine l'adresse du lien où ils pourront consulter le futur site internet municipal. Suite à leurs commentaires, le site sera modifié ou mis en fonction selon les recommandations reçues. Il est prévu que d'autres ajouts seront effectués en cours de gestion.

- **Autres sujets ... (Rang 7).** On rapporte qu'il y a deux trous majeurs sur la chaussée du rang 7 dont l'un en face de la résidence de M. Georges Fortin et l'autre dans le virage situé à proximité de la résidence sise au 507.

- **Autres sujets... (Parc municipal rue Bédard).** Sur cette rue, il y a un dos d'âne face au parc pour enfants et certains conducteurs roulent sur l'emplacement du parc pour l'éviter.

## **PERIODE DE QUESTIONS**

Question 1. Pourquoi n'a-t-on pas réparé la fuite d'eau du bureau de poste alors que le conseil demande à ses citoyens d'économiser l'eau potable par règlement? (Alain Gauthier).

Réponse. Parce que les employés ont été tout à fait débordés et sur utilisés au cours des travaux de remplacement des conduites. Ils ont d'ailleurs réparé des fuites beaucoup plus importantes sur le réseau neuf et qui étaient plus urgentes parce que la construction du nouveau réseau le réclamait. En comparaison de ce qui a été corrigé, la fuite d'aqueduc du bureau de poste était négligeable mais elle sera réparée comme cela a été mentionné dans le rapport des comités (travaux publics) de cette assemblée.

Question 2. Il y a quelques années, le conseil a fait remplacer le trottoir qui avait été aménagé entre l'église et l'école pour installer un segment de piste cyclable. Combien le trottoir avait-il coûté et combien pour la partie asphaltée? (Denise Boily)

Réponse. Le conseil ne sait plus combien le trottoir a coûté mais les citoyens n'ont rien perdu à l'époque car le segment en question est à leur disposition tout autant maintenant qu'avant et il a l'avantage d'avoir tout près de 10 pieds de largeur plutôt que 4.5 pieds. Depuis ce temps là, on peut marcher deux personnes côte à côte sans débarquer du trottoir. C'est la véloroute qui a subventionné l'installation de cette traverse d'asphalte quand elle a été aménagée.

Question 3. Avec les travaux que la municipalité entreprend, la rue ne sera plus aussi large. Est-ce qu'il va y avoir des poteaux de piste cyclable? (Denise Boily).

Réponse. La rue ne rétrécit pas partout, il y a des endroits où les trottoirs sont installés pour la sécurité, d'autres où l'on a remis les bordures. Il n'y a pas d'endroit où l'on prévoit installer des poteaux de piste cyclable. La rue servait de piste cyclable, maintenant ce segment sera mieux identifié et sécuritaire. Ce fut la même chose sur la rue Pie XII alors que deux propriétaires étaient mécontents qu'on circule sur leur terrain, maintenant, ils sont plus que satisfaits.

Question 4. Le conseil municipal va-t-il déneiger à ses frais la partie de piste cyclable qu'il prévoit aménager devant ma résidence? (Denise Boily).

Réponse. Le conseil ne peut y répondre pour le moment.

## **Résolution # 7      Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Huguette Savard appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 20H40

---

M. Georges Bouchard, maire

---

Jean Claude Duchesne, dir. général

